

## Litige difference proposition contrat

Par tofyo, le 18/12/2010 à 16:27

bonjour

sur ma proposition d'assurance mutuelle que j'ai renvoyée signée la cotisation etait de 96.67 euros et sur le contrat que je dois renvoyer signé la cotisation est de 99.42 euros.

suis-je engagé ? ou puis-je denoncer ce contrat: si oui comment le faire legalement. merci pour votre aide